

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_195-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021



DELIBÉRATIONS N°195
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2021

DEL 2021.09.08/195

Thème :
URBANSME

Objet :
Avis sur la demande d'autorisation environnementale unique pour la régularisation d'une picocentrale sur le ruisseau du Fossa

Convocation :

Date : 02/09/2021

Affichage : 02/09/2021

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de suffrages

exprimés : 29

Le **mercredi 08 septembre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADE, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Christian JULLIEN
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à André MARTIN
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Monique OLLAGNIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Renaud PONS

Absents :

Marie SOUBRANE, Christian FERRUS

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_195-DE
Reçu le 09/2021
Publié le 14/09/2021

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n° DEL 2017.09.20/152 du 20 septembre 2017 approuvant le principe d'échange à contenance égale entre les parcelles E 1213 et E 1383 ;
- VU** la délibération n° DEL 2018.03.21/048 du 21 mars 2018 rapportant la délibération n° DEL 2017.09.20/152 du 20 septembre 2017 et approuvant l'établissement d'une servitude sur la parcelle communale E 1383 au bénéfice de la parcelle E 1348 ;
- VU** la délibération n° DEL 2021.04.21/83 du 21 avril 2021 annulant la délibération n° DEL 2018.03.21/048 du 21 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2021-DPP-CDD-49 portant ouverture d'une consultation du public par voie électronique relative à la prise d'eau d'une picocentrale située sur le torrent du Fossa ;

CONSIDERANT les interventions de la ville entre 2018 et 2021 auprès de Monsieur Thomet et de l'association « La Rura » afin de rechercher une solution technique consensuelle dans la configuration de la prise d'eau du canal de Peyratier (géré par l'association « La Rura ») et de la prise d'eau de la picocentrale privée située la parcelle E 1348 ; les deux prises d'eau se trouvant à proximité sur le torrent du Fossa ;

CONSIDERANT l'échec de ces tentatives de conciliation au sujet de la configuration de ces deux prises d'eau ;

CONSIDERANT l'urbanisation progressive du hameau de Saint Blaise entraînant une hausse du nombre de bénéficiaires des canaux d'arrosage ;

CONSIDERANT le caractère patrimonial des canaux d'arrosage du territoire et la volonté de la ville de les préserver, en lien avec les différentes associations et associations syndicales autorisées (ASA) gestionnaires ;

CONSIDERANT l'usage individuel de la prise d'eau de la picocentrale privée d'une part ;

CONSIDERANT l'usage collectif du canal d'arrosage de Peyratier d'autre part ;

CONSIDERANT l'absence de servitude sur la parcelle communale E 1383 autorisant la présence des équipements privés (canalisations, cuve de décantation, regards de visite) alimentant la picocentrale située sur la parcelle E 1348 ;

CONSIDERANT les travaux de la commission Urbanisme, Développement économique et numérique, réunie le 06/09/2021 ;

AR Prefecture

Ceci expose,
005-210500237-20210908-2021_09_195-DE
Reçu le 14/09/2021,
Publié le 14/09/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De donner un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale unique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

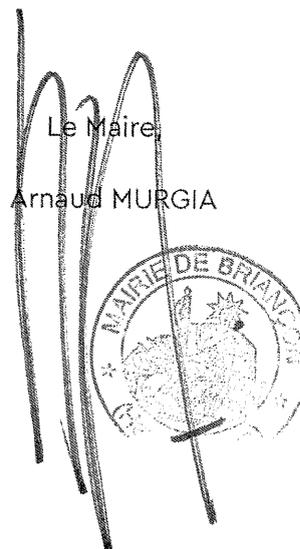
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2021.09.08/195

PUBLIÉE LE : **14 SEP. 2021**

Le Maire,
Arnaud MURGIA





CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2018
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 4 N° DEL 2018.03.21/048

ETABLISSEMENT D'UN ACTE DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE COMMUNALE
CADASTREE E N° 1383 AU PROFIT DE LA PARCELLE N° E 1348.
AIRE DES GENS DU VOYAGE : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2017.09.20/152

Plan des aménagements, objets de la servitude, sur parcelle communale E 1383

